

Un plan de crise de l'Union pour le personnel de santé: viabilité des systèmes de soins de santé et conditions d'emploi et de travail dans le secteur des soins de santé

2025/2062(INI) - 17/09/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 514 voix pour, 61 contre et 33 abstentions, une résolution sur un plan de crise de l'Union européenne en faveur du personnel de santé: viabilité des systèmes de soins de santé et conditions d'emploi et de travail dans le secteur des soins de santé.

Emploi, conditions de travail et protection de la santé mentale

Le Parlement a invité la Commission à élaborer d'urgence une **stratégie européenne globale et à long terme** pour le personnel de santé afin d'augmenter les effectifs d'au moins **un million de professionnels** au cours du prochain CFP de sept ans (2028-2034), et de couvrir ainsi le déficit de personnel de santé à l'échelle de l'Union, estimé à environ 1,2 million de personnes.

La Commission et les États membres sont invités à:

- surveiller les pénuries de main-d'œuvre dans les différentes professions de santé et d'une région à l'autre;
- adopter et à mettre régulièrement à jour des **stratégies nationales globales**, y compris des plans d'action à long terme et une planification efficace de la main-d'œuvre couvrant toutes les étapes du cycle de vie professionnelle, en accordant une attention particulière aux zones mal desservies et à celles dont les infrastructures de santé ont une capacité limitée;
- promouvoir et coordonner, en étroite coopération avec les partenaires sociaux, des **stratégies intégrées en matière de main-d'œuvre** afin d'attirer les jeunes vers les professions de santé, en alignant les capacités éducatives sur les besoins des systèmes de santé et en veillant à ce que tous les États membres disposent d'un nombre suffisant de professionnels de santé dûment formés;
- reconnaître le personnel de santé comme **stratégique** pour la cohésion sociale et économique et à garantir des conditions de travail qui reflètent sa contribution à la société, ainsi qu'une reconnaissance formelle des professions de santé comme étant pénibles et particulièrement exigeantes;
- remédier aux **pénuries de main-d'œuvre** en garantissant la sécurité de l'emploi, des conditions de travail équitables, une rémunération équitable et des salaires minimaux adéquats;
- garantir un véritable **équilibre entre vie professionnelle et vie privée**, des horaires de travail équitables, le travail à temps partiel volontaire et la maîtrise du travail et de sa programmation pour l'ensemble du personnel de santé;
- veiller à la bonne mise en œuvre de la directive-cadre sur **la sécurité et la santé au travail**, afin de prévenir et de gérer les facteurs de risque professionnels qui affectent le personnel de santé, y compris la charge de travail excessive, le stress lié au travail, les conditions de travail dangereuses, la violence et le harcèlement.

Lutter contre les inégalités en matière d'accès aux soins de santé

Le Parlement a recommandé aux autorités compétentes des États membres de renforcer la coordination afin d'élaborer des **stratégies régionales intégrées** en matière de santé qui établissent des parcours de soins mieux intégrés et adoptent un modèle de soins global et intégré couvrant les soins hospitaliers, à domicile, de proximité et ambulatoires. Il a également appelé à reconnaître le statut des **aidants** informels, qui sont principalement des femmes, afin de rendre visible et de compenser leur travail non rémunéré et de leur garantir une protection sociale et professionnelle adéquate.

La résolution souligne que les **disparités dans l'accès aux soins** et dans leur qualité perpétuent les inégalités en matière de santé et mettent en péril la couverture de santé dans les zones sous-dotées, telles que les zones rurales, reculées et dépeuplées, en raison du manque de professionnels, ce dont pâtissent notamment les personnes âgées et défavorisées, ainsi que les personnes handicapées. Les députés ont demandé l'élaboration de stratégies ciblées et spécifiques en matière de soins de santé afin de **renforcer les infrastructures de soins**, tout en soulignant que les services de soins à domicile et de proximité doivent être considérés comme des infrastructures sociales essentielles.

Le Parlement a recommandé:

- d'optimiser l'utilisation des fonds européens et nationaux pour **attirer et retenir les professionnels de santé dans les zones sous-dotées** par des incitations financières et non financières innovantes (accès aux logements, financement de bourses d'études, subventions de recherche et possibilités d'évolution de carrière structurées);
- de mettre en place des stratégies nationales pour le personnel de **pharmacie** afin de définir le rôle des pharmaciens hospitaliers et de proximité dans les soins intégrés.

Tout en affirmant que les soins en présentiel restent la priorité, les députés sont favorables à un déploiement ciblé et équitable **de la télémédecine, de l'IA et d'autres technologies innovantes** à destination des professionnels de santé et, le cas échéant, des patients.

Recrutement, mobilité et formation du personnel de santé

Le Parlement a invité les États membres à **améliorer la qualité de l'enseignement des professionnels de santé**, et à le combiner à des mentorats de qualité pour faciliter l'entrée sur le marché du travail, à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et des progressions de carrière flexibles et à investir dans des parcours de formation.

Les députés ont encouragé une **mobilité équitable** des professionnels de santé au sein de l'Union. Ils ont demandé à la Commission de réviser la directive sur les **qualifications professionnelles** de sorte à couvrir la reconnaissance des qualifications décernées au format numérique, à accroître le nombre de professions couvertes et à permettre une véritable transférabilité des qualifications, y compris dans le domaine des soins de longue durée, ainsi qu'à améliorer la reconnaissance mutuelle.

Le Parlement a demandé à l'Union et aux États membres de remédier aux difficultés liées à la fuite des cerveaux et ont réclamé que l'Union et les États membres investissent dans l'enseignement et la formation, y compris le perfectionnement professionnel continu. Ils ont invité la Commission à soutenir les États membres les plus touchés par l'exode des professionnels de santé et à créer des **incitations** adaptées pour les stagiaires des professions médicales et de santé qui choisissent d'effectuer leur stage dans les zones rurales et sous-dotées.

Enfin, le Parlement juge nécessaire que les États membres établissent et déploient des **systèmes numériques** interopérables et normalisés qui favorisent le recueil en temps réel, la cartographie et l'

analyse de données relatives au personnel de santé. Il a plaidé pour que les professionnels de santé aient accès à des formations professionnelles continues dans le domaine des compétences numériques, des biotechnologies, d'autres technologies innovantes et, lorsque cela est pertinent d'un point de vue clinique, des diagnostics assistés par l'intelligence artificielle.